

# VIVE LA SÉCU



**ATTAC, TSPS / Evelyne Dourille-Feer,  
illustration : François Feer, Mars 2021**



Fin de la seconde guerre mondiale, en  
France

**Les rapports de force, politiques et  
syndicaux, permettent la concrétisation du  
projet de Sécurité sociale du Conseil  
Nationale de la Résistance (CNR)**

Son but:

*« donner à chacun en toutes circonstances  
les moyens pour assurer sa subsistance et  
celle de sa famille dans des conditions  
décentes ».*

Alexandre **Parodi**, Pierre **Laroque** et  
Ambroise **Croizat**, mettront en place le  
système de Sécurité sociale en 1945



La **Sécurité sociale** qui a fêté ses **75 ans en 2020**, est de plus en plus remise en cause.

Le **patronat** et les **différents gouvernements** veulent **la transformer en un simple filet de sécurité** pour les plus pauvres ; les autres se tournant vers les **assurances privées**.



# Les principes fondamentaux de la sécurité sociale

Vers une **société plus juste et plus humaine** où les travailleurs ne doivent plus vivre dans l'incertitude du lendemain.

La **solidarité** est au cœur de la **Sécurité sociale**

« chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ».



Les grands principes de la sécurité sociale  
issus du **CNR**, sont :

**L'unicité**

**L'universalité**

**La solidarité**

**La démocratie**



# L'unicité :

Institution **unique et obligatoire** , crée un **régime général** (salarié.e.s) regroupant les **risques sociaux** : **retraites, accidents du travail et maladie.**

## MAIS

Le **risque famille** est géré par des caisses séparées.

Le **chômage** en est exclu

# L'universalité :

Idée neuve: **la protection sociale est un droit pour tous les citoyens**

contrairement aux systèmes d'assurances antérieurs

## MAIS

Les « non salarié.e.s » se sont retirés du système pour organiser le leur.

Il existe **quatre grands régimes** :

le régime général

le régime agricole

le régime des travailleurs non salariés et non agricoles

et les régimes spéciaux de salariés et de fonctionnaires

Les **droits sont d'abord ceux des hommes** (droits directs); les **femmes mariées au foyer et les enfants** ne sont que des **ayant-droits**



# La solidarité :

Le **financement** s'appuie sur les **richesses créées par l'entreprise à partir des cotisations** (salaire socialisé).

Une **idée neuve qui dérange**:

*« La sécurité sociale est la seule création de richesse sans capital. La seule qui ne va pas dans les poches des actionnaires mais est directement pour le bien être de nos citoyens ».*

A. Croizat





# La démocratie :

La Sécurité sociale est gérée **par les intéressés**, par les syndicats et les représentants du patronat. Les syndicats sont dominants (75% des sièges des CA des caisses).

Garder la **maîtrise du financement de la Sécurité sociale** pour garder le cap de « l'humain d'abord »



F.F.

# De graves reculs devant la crainte d'un déficit (augmentation des dépenses et recettes insuffisantes)

**1967**: La division en trois **branches**, (**santé, vieillesse, famille**). La **gestion paritaire des Caisses est établie**. Des mesures d'économie sont mises en place.

**1990** : Création de la **CSG** pour financer la protection sociale

**1996** : L'Etat prend la main avec les **lois de financement de la Sécurité sociale (LFSS)**.

**2005** Réforme de la loi organique relative aux LFSS pour déterminer les conditions **d'équilibre financier** et les **objectifs de dépenses**.

**2009** Création des **Agences régionales de santé (ARS)** qui pilotent l'offre de soins.

**2020** Création de la **5<sup>ème</sup> branche « autonomie »**. Financement par l'impôt envisagé. Exit les cotisations sociales



# EN RÉSUMÉ

## Des avancées mais des reculs :

- les retraites **complémentaires privées** obligatoires
- le **découpage en branches**, distinctes
- la **réforme de l'assurance maladie** consacrant la baisse des remboursements, l'instauration des **objectifs de dépenses** fixés par les lois (LFSS) donc un **contrôle grandissant de l'Etat**
  
- Fin du **principe d'unicité**.
- Moins de **solidarité**, (salaire socialisé) mais plus d'impôt.
- **Moins d'universalité** avec les **allocations familiales** en fonction des revenus.
- **Démocratie affaiblie** avec de moins en moins de **pouvoir de décision** des syndicats



## Comment creuser un « trou » pour détruire la Sécurité sociale et la brader au privé

Les dépenses sont essentiellement le fait de la **branche retraite** (48%) et **maladie** (40%).

En 2019, ses ressources s'élevaient à **508Mds €**.

Une sacrée manne financière !



Le gouvernement actuel **creuse volontairement un déficit** pour justifier la baisse des prestations sociales, réduire la solidarité et ainsi démanteler tout le système.

## Comment fait-il?



# 1 Réduire les recettes et les rendre instables

En 2019, recettes provenant à **50%** des cotisations sociales et à **20%** de la CSG.

La chute de la part des cotisations sociales est due aux allègements ou **exonérations de cotisations** ; en remplacement, il y a la **CSG** qui peut être abaissée

Actuellement, les **salariés** ne cotisent plus que pour l'**assurance retraite**, les **patrons** cotisent pour la **maladie**, l'**assurance retraite**, les **allocations familiales**, les **accidents du travail**...mais de moins en moins car **une partie bascule sur l'impôt (CSG, CRDS) payé par les salarié.e.s** et les **prestations diminuent**



*« Faire appel au budget des contribuables pour financer [la sécurité sociale] serait subordonner l'efficacité de la politique sociale à des considérations purement financières. Ce que nous refusons ».*

A. Croizat

## 2 Non compensation des pertes et réductions des recettes

Depuis 1994 l'Etat était obligé de compenser toute exonération de cotisations sociales.

Mais, depuis 2019, l'Etat ne compense que partiellement ces baisses par la CSG, ce qui pèse sur l'équilibre du budget de la Sécurité sociale



### 3 Transférer des charges incombant à l'Etat

En 2020, transfert à la Sécu du **financement** de « **Santé publique France** » et de l' **ANSM**...et de certaines **dépenses liées au COVID** sans garantir de compensations ultérieures

L'Etat allège son déficit public au détriment de la Sécurité sociale.





## 4. Réformer le système de retraite

Si le nouveau système de retraites par points avait été mis en place, il **aurait privé la Sécurité sociale de sa branche maîtresse** en donnant au gouvernement tout pouvoir.



## 5 Creuser le « trou » de la Sécurité sociale pour la déconsidérer

En 2019, les comptes des administrations de Sécurité sociale (ASSO) présentaient un **excédent de 11,7 Md€**. Alors, comment la Sécurité sociale affiche-t-elle un déficit ?

On a imposé à la Sécurité sociale un remboursement rapide de la **dette** accumulée pendant la crise financière...

Creuser **sciemment** le « trou » (déficit) de la **Sécurité sociale**, c'est faire croire qu'elle **coûte trop cher**



# EN RÉSUMÉ

Dégradation de l'image de la Sécu  
Instrumentalisation de son déficit par l'Etat  
Baisse des prestations  
Diminution du contrôle des partenaires sociaux  
Détournement des citoyen.nne.s de la solidarité  
Les pousser vers les **assurances privées**



## LA SÉCURITÉ SOCIALE EST NOTRE BIEN COMMUN.

Il faut non seulement **renforcer** les **droits actuels** mais en **ouvrir de nouveaux** adaptés au XXIème siècle.



Wahou! Tous les détails  
sont dans le 6 pages  
de TSPS avec les références

